

Le 13 février 2009,



L'UIMM AQUITAINE ALERTE L'ÉTAT SUR L'AGGRAVATION DES TENSIONS DE TRÉSORERIE DANS L'INDUSTRIE

Les enquêtes de conjoncture conduites auprès des dirigeants des entreprises industrielles en Aquitaine révèlent une dégradation préoccupante de la situation économique, tant sur le plan des perspectives d'activité qu'en ce qui concerne la situation financière de nombreuses entreprises.

Si dans un premier temps le resserrement des conditions bancaires a pu affecter des entreprises déjà fragilisées préalablement dans leur structure financière, désormais plusieurs PMI constatent l'émergence rapide de nouveaux besoins de trésorerie pour permettre de financer leur activité : parmi celles-ci, des entreprises en croissance qui ont investi au cours de la période précédente se trouvent piégées par la conjonction du resserrement de la liquidité et de la baisse brutale des marchés.

Cette situation se trouve aggravée dans certains cas par l'hétérogénéité des conditions d'application concrètes des dispositions de la Loi de Modernisation de l'Economie sur les délais de paiement dont la portée juridique paraît mal comprise dans certains secteurs.

Par ailleurs, si le plan de soutien aux PME lancé en octobre 2008 a abondé les fonds d'intervention et de garantie d'OSEO dans le cadre des outils existants, aucun dispositif nouveau ne paraît être de nature à répondre aujourd'hui à l'émergence des problèmes de trésorerie des PMI.

Ces besoins concernent au premier chef l'Industrie, confrontée par nature directement à la chute des investissements. Or, le risque de l'incidence de la crise sur la structure du tissu industriel régional (et national) doit être pris très au sérieux. En effet, l'évolution de l'emploi est directement liée à l'activité des PMI et l'industrie demeure le moteur de la croissance. Or nous savons bien qu'une déstructuration du tissu industriel territorial risquerait de s'avérer durable car on ne recrée pas des activités industrielles aussi facilement que pour d'autres secteurs.

Face à cette situation, l'exigence d'anticipation est décisive. C'est pourquoi, l'UIMM Aquitaine, confrontée à la dégradation rapide constatée au cours des dernières semaines, a attiré l'attention de l'État sur la nécessité de permettre aux PMI de faire face à cette période difficile.

Elle a évoqué en particulier deux pistes d'adaptation qui mériteraient d'être prises en considération par l'État :

- La mise en place de nouveaux dispositifs du type « avances remboursables » de soutien gradué à la trésorerie des PMI ;
- L'assouplissement, par des dérogations temporaires, des dispositions régissant l'organisation du temps de travail des entreprises (notamment le dispositif actuel du chômage partiel et de ses cas d'exclusion ainsi que l'optimisation de la formation pendant les périodes d'inactivité).

Dans le contexte actuel, il est essentiel de recentrer l'attention sur l'importance de la situation des PMI : espérons que cette préoccupation puisse être entendue à la hauteur des enjeux qu'elle représente.